

Publiée le 9 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 JUIN 2026

OBJET : 2026-55CS TE05

Authentification des actes de servitudes par le Président

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	37
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	40
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	41
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	01-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président sortant à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, FIGVED Paul, CHOPARD Baptiste, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, ROUIT Sébastien, CLAEYMAN Jean Pierre, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Eric, LEPEINGLE Patrick, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MARCELLIN Marc, MOUTIER Gérard, FINE Franck, LAPALUS Michel, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel (*deux voix : une en tant que titulaire pour le collège territorial du Rosanais Buëch, et une en tant que délégué suppléant pour le collège optionnel éclairage public*), DEPEYRE Jean, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), ARNAUD Jérôme, DOU Jean Claude, VAÏANO Gérard, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, BONNAFFOUX Joël, SAUNIER Clémence, MICHEL Gérard, HAMACHA Stéphane, SANCHEZ Pedro, SIONNET Philippe.

Soit onze collèges représentés par trente-sept délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, CLOT Robert, CONSEIL Benoît, PRAT Jean Denis, HOSSZU Jérôme, FABBRI Robert, SALETTI Hélène, EYSSERIC Serge, LAURENS Alain, PINET Florent, ALLEMAND Georges, BERTHALON Jérôme, BONNAFFOUX Sébastien, ARNOUX Frédéric, MESSENGER Joris, ANDRZEJEWSKI Henri, GARCIN André, GAILLARD Vincent, MAURIN Philippe, ALVES Alexandre, BLANCHARD Marc.

Pouvoir : Jean Michel ARNAUD a donné pouvoir à Louis MIOULANE.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; RICOUD Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

OBJET : 2026-55CS TE05

Authentification des actes de servitudes par le Président

Vu l'article L1 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui s'applique aux biens et aux droits, à caractère mobilier ou immobilier, appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, ainsi qu'aux établissements publics.

Vu l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques qui précise que les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 du Code précité ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce.

Ces personnes publiques peuvent également procéder à ces acquisitions par acte notarié.

Vu l'article L1212-6 du Code Général de la Propriété des personnes publiques concernant la réception et l'authentification des actes d'acquisitions immobilières passés en la forme administrative par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont lieu dans les conditions fixées à l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V) précisant que : « Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnés au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination. »

Vu la délibération n°2021-01AG de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) en date du 12 février 2021 habilitant le Président à recevoir et authentifier les différents actes de servitudes en vue de leur publication au fichier immobilier,

Le Président expose :

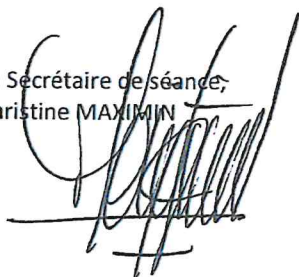
Dans le cadre de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du Syndicat sur ses dossiers d'enfouissements, de renforcements, de raccordements et de sécurisations des réseaux de distribution publique d'électricité et pour ses travaux sur les infrastructures de communications électroniques et d'éclairage public pour lesquelles le syndicat est amené à négocier des actes de servitudes permettant le passage de ces différents ouvrages en domaine privé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Habilite** le Président à recevoir et authentifier ces différents actes de servitudes en vue de leur publication au fichier immobilier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

La Secrétaire de séance,
Christine MAXIMIN



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU





Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Hautes-Alpes

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-06-11(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: TERRITOIRE D ENERGIE HAUTES ALPES SYME05

N° de SIREN: 200049203

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_55CS

Objet acte: 2026-55CS TE05 Authentification des actes de servitudes

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Désignation de représentants

Identifiant Acte: 005-200049203-20260608-2026_55CS-DE

Rapport d'erreur(s):